

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 3

Artikel: Le nouveau Ministre de Suisse en France
Autor: Perregaux, Paul de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

EDITORIAL

Au moment de mettre sous presse, la radio et les éditions spéciales des journaux annoncent que le jour tant attendu est enfin arrivé : les hostilités ont cessé en Europe, la Paix règne de nouveau.

Ainsi après des années de cauchemar, de massacres, de destructions, de tortures et de ruines, il est de nouveau possible de respirer librement, de penser non seulement au malheur d'hier, mais au travail et au bonheur de demain, à la reconstruction.

Car il faudra gagner la paix comme la guerre

a été gagnée et pour cela s'attacher, de tous nos efforts, de toutes nos pensées et de toute notre volonté à rebâtir villes et industries comme il faudra fonder de nouvelles familles et résoudre tous les problèmes sociaux rendus plus aigus par les événements que nous avons vécus depuis septembre 1939.

C'est dans un esprit d'entente et d'entraide dont la Suisse a toujours été le protagoniste que toutes ces questions doivent être envisagées de manière à trouver une solution satisfaisante.

Vive la Paix!

R. E. F. S.

LE NOUVEAU MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

Un des premiers problèmes qui se soient posés dès la libération du territoire français a été celui de la reprise des relations diplomatiques internationales.

Il importait, en effet, que la reconnaissance du Gouvernement provisoire de la République française intervienne le plus rapidement possible et qu'elle soit suivie de l'envoi réciproque de représentations diplomatiques pour permettre de régler au plus tôt une quantité de problèmes en suspens : échanges commerciaux, transports, liaisons postales, voyages, etc... C'est dire que la nomination du Ministre de Suisse en France a été non seulement accueillie avec joie, mais encore qu'elle était impatientement attendue.

Pour remplir les fonctions qu'il exercera à la rue de Grenelle, il faut au Ministre de Suisse de grandes qualités de diplomate et d'économiste, doublées d'une parfaite connaissance de la France.

M. Carl-J. Burckhardt remplit toutes ces conditions. Personnalité de tout premier plan, éminemment averti de tout ce qui touche à la politique

internationale comme à l'art, aussi fin diplomate qu'écrivain de talent, il joint à sa connaissance des problèmes européens une affection particulière pour la France. Faut-il citer les recherches historiques qu'il poursuit à l'Université de Paris, mentionner sa magnifique biographie de Richelieu et rappeler qu'en sa qualité de Président du Comité International de la Croix-Rouge, il intervint à de nombreuses reprises, particulièrement ces derniers temps, en faveur des prisonniers et déportés?

Succédant à M. le Ministre Walter Stucki, qui vient d'être nommé Chef de la Division des Affaires Etrangères au Département politique fédéral à Berne, M. le Ministre Burckhardt bénéficiera de toute l'autorité qu'ont valu à ses fonctions les qualités de son prédécesseur. La tâche qui l'attend est vaste. Elle n'est pas facile. Après les bouleversements de ces dernières années, il faudra quelque temps pour revenir à des relations plus normales, même entre deux pays qui ont toujours été aussi liés que la France et la Suisse. Mais la bonne volonté

que M. Burckhardt peut être assuré de trouver auprès de chacun lui facilitera sa tâche et permettra la solution des questions les plus compliquées dans cet esprit de compréhension qui a toujours caractérisé les relations franco-suisse.

C'est dans cet espoir que les 7.000 Membres

français et suisses de notre Compagnie sont heureux de lui souhaiter aujourd'hui la bienvenue et de l'assurer de leur entier dévouement.

Paul de PERREGAUX,

Président de la Chambre
de Commerce Suisse en France.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LE MINISTRE CARL J. BURCKHARDT

M. Carl J. Burckhardt est né à Bâle, le 10 septembre 1891, d'une famille qui a donné à ce canton et à la Confédération des hommes d'une grande valeur. Son père, Charles Christophe Burckhardt-Schatzmann, joua entre autres au début du xx^e siècle un rôle en vue dans la politique bâloise. Après avoir fréquenté le Gymnase classique de Bâle, puis l'Institut de Glarisegg, M. Carl J. Burckhardt étudie la philosophie aux Universités de Bâle et Zurich. Il y obtient son Doctorat et entre dans la carrière diplomatique en 1918 en qualité d'Attaché à la Légation de Suisse à Vienne. Il occupe ce poste jusqu'en 1922. En 1923, il est chargé par le Comité International de la Croix Rouge de diriger la mission envoyée en Anatolie pour rapatrier les prisonniers grecs et il accomplit à cette occasion déjà une œuvre remarquable. Rentré en Suisse, il se consacre à des études historiques au cours desquelles il se livre à des recherches aux Universités de Paris et de Vienne. Nommé privat docent en 1927, puis Professeur extraordinaire d'Histoire contemporaine à l'Université de Zurich, il est appelé à siéger à deux reprises (en 1929 et 1932) comme Suppléant à la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations.

L'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève lui confie également en 1932 une chaire d'histoire moderne. En 1933, il est nommé Membre du Comité International de la Croix-Rouge qu'il représente en 1934 à Tokio à la 15^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

En 1937, la Société des Nations lui offre le poste, particulièrement difficile à remplir, de Haut-

Commissaire à Dantzig. Son activité y est hautement appréciée par les gouvernements intéressés et Lord Halifax, Chef du Foreign Office, tient à souligner au Conseil fédéral Suisse le rôle éminent joué par le Professeur Burckhardt. A la déclaration de guerre, sa mission n'ayant plus d'objet, M. Burckhardt rentre en Suisse et présente en novembre 1939 son rapport à la Société des Nations sur les fonctions dont il avait été chargé à Dantzig.

Il se consacre dès lors entièrement aux tâches du Comité International de la Croix-Rouge, notamment à la Présidence de la Section pour les envois aux prisonniers de guerre et internés civils, à celle de la Commission mixte de secours, qui s'occupe des populations civiles et aux négociations poursuivies par le Comité International de la Croix-Rouge.

M. Max Huber, Président du C. I. C. R., ayant manifesté l'intention de se retirer à la fin de 1944, M. Carl J. Burckhardt est appelé à le remplacer. C'est à ce poste que le Conseil fédéral vient le chercher en février 1945 pour le nommer, avec l'agrément du Gouvernement français, Ministre de Suisse en France.

M. Carl J. Burckhardt est l'auteur de nombreux travaux scientifiques, biographies ou études historiques parmi lesquels on citera une monographie sur Richelieu; Marie-Thérèse d'Autriche; Erasme; Carl-Christophe Burckhardt; L'avoyer Neuhausen; l'article « La Suisse » dans l'Encyclopédie britannique; les lettres du Chancelier Prince de Metternich-Wünneburg à Buol Schauenstein, qui lui ont valu une grande renommée et qui ont été l'objet d'une distinction flatteuse de la part de la Fondation suisse Schiller,